

Veille de Rentrée

Les interpellations à la Chambre

Paris, 2 mai. — C'est demain mardi, que nos honorables feront leur rentrée au Palais-Bourbon et au Luxembourg. Ce matin, les députés sont venus en assez grand nombre retirer leur courrier et prendre l'air de la maison.

Demain, la Chambre prendra seulement en séance une décision en ce qui concerne le caractère à donner à la manifestation en l'honneur de la mémoire de M. Paul Deschamps. Mais il semble que, tout comme au Sénat, la séance sera levée en signe de deuil.

Le débat sur la politique extérieure s'ouvrira demain vendredi.

Les interpellations sur cette question sont au nombre de quatre.

Il convient de rappeler que la Chambre avait mis à son ordre du jour du premier vendredi de sa rentrée les interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire.

Ces interpellations devront être discutées au début de juin, avant la réunion du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Il est à prévoir qu'on sera forcé, pour les mener à terme, de tenir des séances le matin, et l'on veut consacrer les séances de l'après-midi à la reprise de la discussion de la loi militaire.

Il faut également rappeler que la Chambre est saisie de plusieurs interpellations sur la journée de huit heures, qu'elle sera également obligée de discuter prochainement, car le renvoi de ces interpellations aux vendredis successifs amènerait forcément un retard considérable dans l'achèvement du débat.

Les blessés de guerre

Luçubre statistique

Au 1er septembre 1921, l'Administration des pensions, à Paris, avait reçu 2.500.000 demandes de pension ou d'allocation. 1.712.000 étaient concédées, comprenant, invalides: 830.000; veuves et orphelins: 447.000; ascendants: 439.000.

Parmi les invalides, on comptait 50.000 réformés avec 100 % et 80.000 de 80 à 95 %.

Ces chiffres ne sont pas définitifs, puisque plus de 60.000 demandes parviennent mensuellement au ministère des pensions, dont 100.000 demandes d'invalides, le reste, pensions de veuves et orphelins.

Il reste à liquider pour l'exercice 1922, encore 400.000 dossiers.

C'est un lourd budget qui dépasse annuellement cinq milliards et dont la France subit seule tout le poids.

Quels sont les blessés de la guerre ?

De 1914 à 1916 (zone de l'armée et zone de l'intérieur). Blessés, 1914: 776.274; 1915: 321.706; 1916: 827.244 (zone de l'intérieur). Blessés, 1917: 333.907; 1918: 610.987; 1919: 46.201; Malades, 1917: 769.896; 1918: 890.310.

De 1916 à 1919 (zone des armées). Blessés, 1917: 269.838; 1918: 212.915; 1919: 23.622; Malades, 1917: 360.911; 1918: 321.706; 1919: 82.244 (zone de l'intérieur). Blessés, 1917: 333.907; 1918: 610.987; 1919: 46.201; Malades, 1917: 769.896; 1918: 890.310.

En récapitulant ces chiffres, on obtient: 3 millions 594.889 blessés; 4.988.213 malades.

Signalons que proportionnellement aux professions, on compte: cultivateurs, 41 %; ouvriers industriels, 16 %; commerce, 9 %; ouvriers de bâtiment, 12 %.

LES ELECTIONS aux Conseils Généraux

Paris, 22 mai. — Le ministre de l'Intérieur communique la statistique suivante portant sur l'ensemble des deux tours de scrutin et visant la répartition politique des sièges. Le premier des chiffres ci-dessous indique la situation des partis avant le renouvellement et le second leur position actuelle :

Conservateurs : 123, 107.
Entente Républicaine : 244, 232.
Républicains de gauche : 530, 507.
Radicaleux et radicaux-socialistes : 439, 463.
Républicains-socialistes : 63, 69.
Socialistes (S.F.I.O.) : 68, 82.
Communistes : 21, 29.

Un voleur de paratonnerres

Paris, 22 mai. — Le tribunal correctionnel a condamné cet après-midi à six mois de prison avec sursis, Léon Cornet, né le 6 février 1899, à Berlincourt (Aisne), qui vola le platine des paratonnerres de la Tour Saint-Jacques et du Gymnase.

FEUILLETON DU 24 MAI — N° 6

SANG MAUDIT par ELY MONTCLERC

PREMIERE PARTIE

— Vous n'êtes point ici chez M. de Monestrang, vous êtes chez Mme la comtesse de Rochester.
 — Je le sais... je sais aussi que M. de Monestrang se trouve dans cette maison, c'est pourquoi je lui parle.
 — Il faut que je lui parle à l'instant.
 — On voit que vous ne connaissez pas les usages du grand monde.
 — Un déshonneur survenu à la belle Mère des roses de l'année.
 — Assez d'explications, ce n'est pas à vous que l'on en fait.
 — Et moi, dit l'autre, furieux de la riposte, je irai par déranger les gens de madame, mais Mme la comtesse elle-même pour une maltraitance de votre espèce...
 — Si vous voulez à toute force voir votre Monestrang... vous l'attendrez dans la rue !
 — Très bien, dit tranquillement Denise.
 — Sans une hésitation, elle marcha vers la haute porte de glaces qui s'ouvrait sur le vestibule, cette porte elle l'ouvrit, et pénétra à l'intérieur malgré le concierge qui, rouge, essoufflé, se précipitait pour l'empêcher.

LA GREVE des Métallurgistes

A LILLE, une proposition transactionnelle des patrons a été rejetée à l'unanimité

Hier, a commencé la deuxième semaine de la grève qui met aux prises les ouvriers métallurgistes de Lille et des environs avec leurs employeurs. Comme il était à prévoir, le mouvement ne perdit pas de son ampleur.

Au contraire, quelques rares ouvriers qui n'avaient pas encore quitté le travail se sont joints à leurs camarades grévistes, de sorte que la grève continue avec une vigueur accentuée. La journée d'hier a été marquée par deux faits importants :

Trois nouvelles motions ont, en effet, été acceptées par les ouvriers de rester dans le statu quo et de ne pas réduire les salaires sans prévenir préalablement le Syndicat, ce qui porte à 15 le nombre des maisons qui ont reconnu la légitimité des revendications ouvrières.

L'autre fait de la journée fut la proposition transactionnelle adressée par les patrons au Syndicat ouvrier par l'intermédiaire de M. Boulin, inspecteur divisionnaire du Travail. Aux termes de leur proposition, les patrons demandaient de réduire les salaires de 0 fr. 25 l'heure pour les professionnels et les manoeuvres spécialisés, de 0 fr. 15 l'heure pour les manoeuvres de 0 fr. 10 pour les gamins. Cette diminution de salaires devait être appliquée en deux paliers, l'un au 6 juin et l'autre au 15 juillet.

En même temps les patrons donnaient acte au Syndicat que l'accord conclu entre les organisations patronales et ouvrières n'était pas dénoncé.

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée, le secrétaire, Théodore Deverny, en référa au Comité de grève et aux ouvriers réunis en assemblée générale, qui décidèrent de la rejeter. Deverny communiqua donc à M. Boulin la décision prise à l'unanimité. La grève des métallurgistes continue.

Les réunions

Deux réunions se tinrent hier à Lille, à la Bourse du Travail, rue de la Vignette.

A l'issue de la première, qui eut lieu à 6 heures 30 du matin, les grévistes, parcoururent les faubourgs pour se rendre compte des entrées qui auraient pu se produire.

Cette promenade matinale se déroula dans le calme le plus complet. On n'eut à regretter aucun incident.

A 9 heures 30, une deuxième réunion groupa de nouveau les grévistes à la Bourse du Travail. Au cours de cette réunion, le secrétaire du Comité de grève rendit compte de la situation et donna lecture des noms des firmes, qui ont accepté les conditions ouvrières.

DEVERNY rendit compte ensuite de la proposition transactionnelle transmise par l'intermédiaire de M. Boulin, puis DECOSTER, secrétaire du syndicat des métaux de Tourcoing apporta aux grévistes l'assurance du concours moral et effectif des camarades de son organisation. Decoster montra les conséquences qu'entraînerait pour les ouvriers métallurgistes de Roubaix-Tourcoing une acceptation de la proposition transmise par M. Boulin.

A l'issue de la causerie, on décida d'organiser la résistance, puis les grévistes se séparèrent après avoir applaudi l'ordre du jour suivant à l'unanimité :

« Les ouvriers métallurgistes en grève, de Lille et environs, réunis à la Bourse du Travail, rue de la Vignette, font confiance au Comité de grève, chargé de défendre la défense de leurs intérêts ;
 « Prennent acte que les accords conclus ne sont pas dénoncés, regrette de ne pouvoir accepter la proposition patronale et décident de continuer la lutte jusqu'à complète satisfaction ;
 « Tous les grévistes sont convoqués à une réunion générale qui se tiendra mercredi, à 9 heures 30, à la Bourse du Travail, rue de la Vignette.

Dans la région de Valenciennes

Le mouvement s'étend

IL Y A PLUS DE 4.000 GREVISTES

Nous avons dit que devant la baisse de 10 % pratiquée sur les salaires depuis le 16 mai les métallurgistes de plusieurs firmes de Biain-Misseron avaient voté la grève.

D'heure en heure, l'agitation s'accroît dans les usines de la métallurgie de l'arrondissement qui occupent environ 25.000 ouvriers des métaux.

Lundi matin, il y avait 3.500 grévistes à Biain-Misseron ; les principaux établissements touchés sont les ateliers des Jolocens, les ateliers du Nord de la France ; la fonderie Leduc, etc...
A Saint-Amand, les ouvriers chaudiéristes, au nombre de plusieurs centaines, ont cessé le travail

Une délégation d'ouvriers s'est présentée lundi matin dans les établissements et y a déposé la lettre suivante :

« Conformément aux déclarations communes des ouvriers de votre établissement, nous vous adressons les revendications formulées et adoptées à la séance du 20 Mai, résolution inscrite au procès-verbal de la réunion.
 Nous vous prions de la transmettre à votre groupement.

1. Respect de la journée de huit heures.
 2. Sursoir sans délai à la diminution des salaires annoncés puisque le coût de la vie augmente ;
 3. Révision du barème des salaires ; suppression de l'indemnité de vie chère en l'introduisant dans le salaire horaire. Taux d'allocation fixe correspondant au salaire effectif pour les différentes catégories avant la diminution ;
 4. Reconnaitance des délégués d'atelier et de l'organisation syndicale ;
 5. Avenir renvoi pour fait de grève.
 Les pourparlers ne pourront être engagés sans que tous les délégués soient admis à cette entrevue.

LA REPONSE PATRONALE

Après avoir enregistré ces revendications, les patrons ont pris les décisions suivantes :

A la fonderie Leduc, la réponse sera rendue vendredi ; aux aciéries, la direction attendra les revendications déposées, sauf en ce qui concerne la diminution des salaires.
 Aux ateliers du Nord de la France, la réponse fut la suivante : « Vu la crise économique, la direction déclare qu'elle ne croyait point voir aboutir les revendications du cahier des charges et transmis au groupement ».

La réponse sera rendue définitive ce matin, mardi, à 10 heures.

Réunion à Quévrecqhin des grévistes français et belges

A 10 heures 30, eut lieu à la Maison du Peuple une réunion des grévistes Belges et Français. Tour à tour, prirent la parole les camarades Spreutzel, Hannulaux, du Comité belge ; Decaux et Lauridan, délégués du F.U.D.U., qui exposèrent les causes du conflit.

La séance fut couronnée par un acclamé. En fin de séance, un comité central de grève a été formé.

Il a entre les mains la conduite de la grève. Les secrétaires d'organisations syndicales n'y sont admis qu'à titre consultatif.

Disons pour terminer que le plus grand calme règne dans la région. L'union demeure étroite entre ouvriers français et belges.

Trois maisons en flammes

A Wisneszeele, un enfant occasionne un violent incendie

En jouant avec des allumettes, dimanche soir, un enfant de sept ans, Jérôme Ackel, a mis le feu à la maison de sa mère, Mme veuve Ackel-Pareys, située au hameau de Drogland, à Wisneszeele, dans l'arrondissement de Hazebrouck.

Les flammes ont gagné deux maisons voisines habitées par M. Camille Lestavel, cordonnier et par M. Maurice Charley, cordonnier. Ces trois immeubles, construits en torchis et chaume, ont été réduits en cendre en moins de 15 minutes, sans qu'on put rien sauver.

L'ensemble des dégâts pour les bâtiments est de 30.000 francs et d'une quinzaine de mille francs pour les mobiliers.

La Conférence de La Haye

LES CONVOCATIONS VONT ETRE LANCEES

La Haye, 22 mai. — La délégation néerlandaise à Gênes a fait les premières préparatifs de la conférence de La Haye.

Les invitations pour cette conférence seront envoyées sous peu par le président de la conférence de Gênes d'accord avec le gouvernement néerlandais.

Le ministre des affaires étrangères dément les bruits suivant lesquels les frais des délégations étrangères à la conférence de La Haye seraient pour le compte de l'Allemagne.

UN FRATRICIDE

Versailles, 22 mai. — Un ouvrier maçon, Marcel Buisson, âgé de 34 ans, apercevant son frère Raymond, âgé de 23 ans, qui, étant ivre, menaçait sa mère d'un rasoir, lui fit des remontrances. Raymond étant resté sur son frère, ce dernier a saisi un revolver, a fait feu dans sa direction et l'a tué de deux balles dans le porteur.

Fonctionnaires et Pucelle

DEMANDE D'EXPLICATIONS

Saintes, 22 mai. — Le sous-préfet de Saintes vient d'adresser la lettre suivante aux fonctionnaires de son arrondissement qui n'ont pas assisté à la revue passée à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc :

« Je vous prie, au nom du préfet de la Charente-Inférieure, de vouloir bien me faire connaître les motifs pour lesquels vous n'avez pas répondu à la convocation que je vous avais adressée pour la revue passée à Saintes, à l'occasion de la fête nationale, instituée par la loi du 10 juillet 1920 ».

AFFREUX LYNCHAGE

UN NEGRE BRULE VIF

New-York, 22 mai. — Un nègre de 15 ans, accusé d'outrages envers une femme blanche, a été brûlé sur un bocher aujourd'hui à Midid, à Courthouse-Square, dans le Telsa.

LES FETES de la Renaissance

Ce que fera le «Vieux-Lille»

La date des grandes fêtes de la Renaissance qui doivent se dérouler à Lille approche. De l'activité déployée par les Comités de quartier, nous voulons commencer à «Vieux-Lille» d'abord, sous l'impulsion de M. Goudart, ce groupement va réaliser quelque chose qui sera de toute beauté et très original en une parfaite tenue artistique.

Il a conçu, en effet, pour prendre part au grand cortège, un groupe qui sera entièrement costume et décoré en style Louis XIII. Idée heureuse et décorée en style Louis XIII. Idée heureuse et décorée en style Louis XIII. Idée heureuse et décorée en style Louis XIII.

Voici par le détail la composition du groupe, telle que le prévoit le projet de M. Goudart :

« Cavalier porteur d'un cartouche » ; « Le Vieux-Lille » ; « Bourgeois du Vieux-Lille portant le drapeau officiel du Comité du Commerce et des Fêtes du Vieux-Lille (modèle déposé). Ce drapeau, conçu avec l'aide de M. Théodore, conservateur du Musée, sera une merveille artistique... »

« Trois bourgeois du Vieux-Lille, portant des banderoles des rues Esquermoise, Grand-Chaussée, de la Cité, des Châtes-Bossus, place du Lion-d'Or, place Saint-Martin, rue de la Monnaie, Saint-Pierre, d'Angleterre, de Courtrai, du Metz, de la Barre, des Canoniers. Chacune de ces bandières a été établie selon des documents historiques... »

« Vientront ensuite : Trompettes des Gardes de la Reine (30 exécutants) ; Quatre mousquetaires à cheval, six écuyers à six chevaux et le char de la Reine du Vieux-Lille ; « Le Vieux-Lille vogue vers son magnifique avenir »... »

Après un héraut porteur de bannière et deux pages, on pourra applaudir la Reine du Vieux-Lille, Mlle Marthe Morelle et ses demoiselles d'honneur, Mlles Anna Villers, Geneviève Halpain, Eugénie Messines et Suzanne Dorchieux.

Quatre mousquetaires à cheval viendront en fin de groupe.

Nous en terminant sur ce sujet, que le char de la Reine du « Vieux-Lille » sera une sorte de nef. Quelle est sa signification ?

Cela signifie, au Moyen-Age, le centre même du Vieux-Lille était une île et la prospérité de notre ville à des époques reculées était due en grande partie au Quai de la Basse-Deûle (ancien Grand-Rivage). C'est pourquoi le Comité du Vieux-Lille a voulu symboliser l'effort de son vieux quartier par une nef imposante, voguant vers un avenir magnifique.

Tels sont les quelques précisions que nous avons pu obtenir de M. Goudart. A bientôt d'autres détails. D'ores et déjà, nous pouvons affirmer que le Comité du Vieux-Lille a conçu la quelque chose de très intéressant et qui est déjà presque totalement mis au point.

Le Concours des Archers et des Arbalétriers

Hier, à 11 heures 30, a eu lieu à la mairie de Lille, la réception officielle par Delory, maire ; Guellon, Rathembourg, Willemes, adjoints ; des colliers d'honneur dessinés par M. Théodore, conservateur du Musée, exécutés par la maison Giblet et destinés au concours des archers et arbalétriers, qui doit avoir lieu les 4 et 5 juin aux fêtes de la Renaissance.

On sait que la ville de Lille a décidé d'organiser ce grand concours de tir à l'arc, au berceau et à l'arbalète.

Au point de vue régionaliste, ce grand concours est particulièrement digne d'intérêt car il suit nombre de tir à l'arc et à l'arbalète, plus populaire dans la région du Nord de la France et chez nos voisins et amis les Belges, y compris de nombreux et fervents adeptes.

Sous le rapport social et de la culture physique, l'exercice du tir à l'arc et à l'arbalète mérite d'être encouragé d'une façon toute spéciale par les pouvoirs publics.

Cette manifestation sportive qui promet d'être une belle et belle journée exceptionnelle, ne pouvait avoir un centre mieux choisi que la capitale de la Flandre française : c'est qu'en effet le vieux serment de l'arc a joué un rôle marquant dans les annales de Lille : est-il besoin de rappeler que c'est la milice bourgeoise des tireurs à l'arc qui, le 29 juillet 1582, repoussa elle-même une attaque tentée par surprise contre cette ville par les malheureux appelés « Hurlus ».

Voulant donner un éclat exceptionnel à cette fête de l'arc et de l'arbalète, et un plus grand attrait pour les concurrents qui y prendront part, la ville de Lille, outre des prix en espèces et dans le but de rappeler le temps des anciennes splendeurs des Gildes et Confréries, décrètera les deux magnifiques colliers en vermeil et en argent aux armes de la ville, dont il est question plus haut, avec inscriptions commémoratives et trois oiseaux d'honneur en argent, également aux armes de la ville.

Le premier collier d'artéverrie en vermeil sera attribué à la catégorie des archers à la perche ou des archers au berceau ayant obtenu le plus de points au concours.

Le deuxième collier d'artéverrie en argent sera attribué à la catégorie des arbalétriers ayant obtenu le plus grand nombre de points par tous les membres présents.

Le deuxième collier d'artéverrie en argent sera attribué à la catégorie des arbalétriers ayant obtenu le plus grand nombre de points dans la catégorie du tir horizontal au fusil arbalète.

Un oiseau d'artéverrie sera décerné à l'honneur de chacun des tirs à l'arc à la perche, à l'arc au berceau et au fusil-arbalète.

Le Comité organisateur insiste tout particulièrement pour que les sociétés possédant de vieux drapeaux, insignes et colliers viennent avec ceux-ci pour se faire représenter par au moins deux délégués, accompagnés de leur drapeau ou tous insignes se rapportant au tir à l'arc ou à l'arbalète, au cortège des fêtes de la Renaissance qui se déroulera dans les rues de la ville de Lille le lundi 5 juin.

Hier, à la réception de ces œuvres d'art qui constituent les deux colliers d'honneur, M. Théodore fit remarquer qu'il n'avait pas atteint les crédits qui lui avaient été consentis à cet usage. C'est là un superbe résultat, dont les édiles municipaux de la ville de Lille le félicitèrent vivement.

Ces deux chefs-d'œuvre seront exposés dès aujourd'hui, rue Nationale, Français, remarquons en terminant que les véritables armoiries de la ville de Lille : « Fleur de lys (ou de Lille) d'argent sur fond de guesules » ont été rétablies en cette belle pièce d'artéverrie qui porte en outre la croix des Archers et les effigies de Saint-Georges et de Saint-Sébastien. A midi 30, la réception prend fin. Dernier détail : on compte déjà la présence de plus de 500 archers et arbalétriers appartenant à diverses sociétés d'Nord et du Pas-de-Calais.

La hausse des farines

UNE ENQUETE JUDICIAIRE

Nancy, 22 mai. — A la suite de la hausse des farines, qui a provoqué une augmentation du prix du pain, le parquet de Nancy vient d'ouvrir une enquête, afin de rechercher s'il y a eu spéculation.

Arrestation d'un Avocat

Paris, 22 mai. — Sur mandat de M. Parnaud, juge d'instruction, la police judiciaire a procédé ce matin à l'arrestation de M. Guillemin, avocat stagiaire, inculpé d'escroquerie.

Horrible vengeance

Constantinople, 22 mai. — Le sultan a sanctionné la condamnation à mort d'un officier coupable d'avoir assassiné sa femme dans des conditions particulièrement dramatiques.

Tefwik effendi, de Bagdad, avait épousé la belle Dautie, mais le ménage n'était pas heureux, le mari étant particulièrement jaloux.

Ayant la certitude que sa femme le trompait il se vengea atrocement.

Il l'ayant déshabillée, il l'attacha. Puis après lui avoir coupé les oreilles avec un rasoir, il lui creva les yeux avec un fer chauffé à blanc qui plongea ensuite dans le ventre de sa victime. La mort survint après un long martyre.

Ligue contre la vie chère

SON BUT ET SES MOYENS D'ACTION

On nous communique :

Le Comité de la Ligue contre la vie chère, ayant son siège à Lille, 1, rue de Roubaix, a commencé l'étude du projet d'abrogation des lois réprimant la spéculation illicite et de détermination de la nécessité de prévoir un texte protégeant pour le consommateur au cas où l'abrogation pure et simple de ces lois serait décidée par le Parlement.

La Ligue rappelle son but, en réponse aux demandes qui lui viennent de tous côtés :

Elle se propose d'agir, par la propagande individuelle, par l'alliance avec les groupements similaires, par la conférence, par l'affiche, par la Presse, auprès du public, des Pouvoirs publics et des Administrations compétentes. Elle a l'intention de faire largement appel aux concours féminins, la femme étant, d'ordinaire, plus directement aux prises avec les augmentations abusives et insupportables du coût de la vie.

Dans tous les domaines, son but est : d'étudier le prix de revient de ce qui est offert au public ; de faire connaître à celui-ci de déjouer le consommateur de tout objet dont le prix de vente est trop élevé, de lui indiquer des denrées et marchandises de remplacement et d'offrir également au public des renseignements sommaires utiles ; d'aider à la création de sociétés d'achats en commun ; de provoquer des poursuites judiciaires contre les vendeurs coupables d'accaparement de hausses fictives et de tromperie sur la qualité ou sur la quantité ; d'offrir un point d'appui à l'Etat et aux Administrations publiques contre l'action trop puissante de certaines sociétés concessionnaires de services publics et de réclamer d'autorités compétentes toutes mesures favorables à son programme et à son but ; de lutter contre les lois de consommation, l'inflation fiduciaire sans contrôle et tout ce qui constitue un danger législatif ou gouvernemental susceptible d'augmenter encore le coût de l'existence.

Le temps d'aujourd'hui

Voici les prévisions pour la journée d'aujourd'hui mardi, dans notre région du Nord : Vents faibles du Sud. Temps chaud et un peu nuageux. Le minimum de température sera d'environ 14 degrés.

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pasteur. Tél. 9.51
 DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

FUNERAILLES DE MORS GLORIEUX

C'est aujourd'hui, mardi, à 2 heures 30, que seront célébrées les funérailles solennelles des victimes de la guerre raménées au cimetière de Roubaix, dont les noms suivent : Detreux Desiré, soldat au 8^e I.T.I. rue du Ballon, 82; Dejaeger Alphonse, soldat, ter R.T.I., rue de l'Espérance, cité Senejar, 2; Vannansart Jules, soldat, 1330 R. I., rue de Mons, 17, membre de la Société des Anciens Militaires; Derwinis Archange, soldat, 3650 R. I., rue de la Balance, 10; François Edouard, soldat, rue R.A.L., rue Pierre-de-Roubaix, 12; Hens Henri, soldat, 1016 R. I., rue Vieux-Lille; Menu Casidore, soldat, 306 R. I., rue 4^e; Vercoutere, 22; Verhaeghe Julien, soldat, 312 R. I., rue du Fontenoix, cité Morvan; Verbeke Octave, soldat, 416 R.A.C., rue des Babylons, 18; Hooghe Emilie, soldat, R.A.C., rue Cuvier, 42; Dhuse Albert, cultivateur civil, place du Trichon, 14; Derangourt Auguste, victime civile, rue Davenne, 44; Lequenne Léon, réformé n° 7, rue d'Avelghem, 67.

VICTIME DE SON IMPRUDENCE

Dimanche soir, vers 10 heures, la dame Nvs Marie, 55 ans, demeurant rue Louis-Dupire, 33, qui descendait à la marche du tramway C, à l'angle de la rue de Lannoy et du boulevard de Belfort, est tombée à la renverse sur le pavé. M. le docteur Dispa qui a examiné la blessée, a relevé des contusions sur le corps et une plaie à la tête.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Devrouh, Mme Nvs a été transportée à son domicile.

ARRESTATION D'UNE EXPULSEE

Les agents Glorieux et Boulet ont mis en état d'arrestation, dimanche soir, vers 10 heures, sur le champ de foire, la nommée Dumortier Stéphanie, demeurant à Tournai, pour infraction à un arrêté d'expulsion pris contre elle, le 25 juillet 1921. Elle a été conduite à Lille.

IL FAIT SOIF

Le nommé Meurisse Alfred, 39 ans, déboureur, demeurant à Néchin (Belgique), rue d'Orches, 10, fait l'objet d'un procès-verbal pour ivresse publique et manifeste.

MALADE DANS LA RUE

Le nommé Rombaut Jules, 66 ans, domicilié à Pines-les-Mortagne, a été trouvé malade, dimanche soir, rue des Fossés. M. le docteur Lepoutre, après l'avoir examiné, l'a fait admettre à l'hôpital de la Fraternité.

CHIEN SUSPECT

Le sous-brigadier de police Crochon a abattu, dimanche matin, sur la demande du nommé Verenooghe Léon, rue Paul-Bert, 9, un chien devenu fureux et qui paraissait atteint de rage. L'animal a ensuite été transporté à l'abattoir pour être examiné par le vétérinaire.

VOL D'UNE BICYCLETTE

Une enquête est ouverte au sujet du vol d'une bicyclette, commis dans la nuit de samedi à dimanche, au préjudice de M. Delva Alphonse, 25 ans, agent d'assurances demeurant rue Lacroix, 221.

M. Delva avait laissé sa bicyclette dans la cour de son habitation ; le lendemain, il en constata la disparition. Il présume qu'on s'est servi d'une fausse clé pour ouvrir la porte de la cour, car il n'existe aucune trace d'effraction.

Le service de la sûreté recherche l'auteur de ce vol.